



Cahier des charges de l'événement

2026

Date de dernière modification : 20/11/25

CIVAM Hauts de France
Je travaille au Vert
350 rue du Moulin
59246 MONS EN PEVELE
03.20.09.95.36
contact@civam-hautsdefrance.fr
www.civam-hautsdefrance.fr

Avec le soutien de :



Sommaire :

Sommaire :	2
Cahier des charges	3
Préambule	3
Le réseau CIVAM	3
Le CIVAM Hauts-de-France	3
I. LES CONDITIONS DE CANDIDATURE	5
Art. 1 - Catégories de candidature	5
Art.2 Tous en Bottes et agriculture durable	5
Art. 3 - Dépôt de candidature et renouvellement	6
II. LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'OPÉRATION	6
Art. 4 – Dates	6
Art.5 –Gratuité des visites	6
Art. 6- Produits - productions	6
Art. 7- Contribution financière des participants	7
Art. 8- Commissions de validation et de contrôle	7
Art 10 Communication	7
Art 11 Journées de lancement et de bilan	7
Art 11. Animations / partenariat	8
Art. 12- Modification du cahier des charges	8
Art. 13- Les partenaires associés à titre promotionnel	8
Art. 14 - Annulation de l'opération	8
Art. 9- Application du cahier des charges	8
Charte d'engagement des participants	9
1- Durant la préparation de l'opération :	9
2- Lors du déroulement de l'opération :	9
Vente :	10
3- Après l'opération :	10
Grille tarifaire 2025	11
Coût de l'opération :	11
La participation financière :	12
Tarifs appliqués pour 2025	12

Cahier des charges

Préambule

Le réseau CIVAM

« **Réseau CIVAM** » (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) est un réseau national, qui défend l'agriculture paysanne, le développement durable et les campagnes vivantes.

Les CIVAM sont des groupes d'agriculteurs et de ruraux qui travaillent de manière collective à la transition agroécologique. Ils constituent un réseau national de près de 130 associations qui œuvrent pour des campagnes vivantes.

La vision CIVAM du développement agricole et rural s'appuie sur les savoir-faire, les expériences, les énergies des agriculteurs et des habitants des territoires qui complètent et enrichissent les recherches scientifiques et le conseil technique qui en découle.

Plus d'infos sur le réseau CIVAM : <https://www.civam.org/>

Le CIVAM Hauts-de-France

Le CIVAM Hauts-de-France est une association de développement rural et agricole, créée dans les années 70. Aujourd'hui, le CIVAM a son siège à Mons en Pévèle et œuvre, aux côtés de ses adhérents, sur l'ensemble de la grande région.

Le CIVAM est certifié organisme de formation.

Missions du CIVAM :

- Valoriser et promouvoir les métiers de producteur-transformateur-vendeur
- Construire avec le consommateur l'agriculture de demain
- Favoriser le développement de l'agriculture durable

En Région, le CIVAM Hauts-de-France œuvre pour :

- ➔ Valoriser les productions et savoir-faire locaux *via* l'organisation d'événements de promotion (portes-ouvertes à la ferme, marchés fermiers...) et des actions de communication
- ➔ Assurer le développement et la pérennité des entreprises par la formation et l'information / mise en réseau

Le CIVAM est animé par et pour son réseau : quoi de mieux qu'un réseau de collègues partageant les mêmes valeurs pour avancer dans son projet ?

Le CIVAM est membre du réseau InPPACT Hauts-de-France et du Point Info Diversification

Plus d'infos sur le CIVAM Hauts de France : www.civam-hautsdefrance.fr

Les portes ouvertes à la ferme

Le CIVAM organise en région, depuis 2001, les portes ouvertes « La France de ferme en ferme ». En 2015, le CIVAM a fait le choix, en concertation avec ses adhérents, d'organiser un événement indépendant afin de répondre au plus juste aux nouvelles attentes des membres du CIVAM, mais aussi des consommateurs : « **Tous en bottes** » est ainsi né !

En 2026, nous allons tester un nouveau système : une programmation par territoire, avec des dates de portes-ouvertes regroupées par secteur géographique

L'objectif général de cette opération « portes ouvertes » est toujours de :

Promouvoir les dynamiques de développement durable en milieu rural

Cet événement a pour objectifs opérationnels de :

- Promouvoir les membres du réseau « CIVAM Hauts de France » et faire connaître l'association ;
- Promouvoir les productions et les prestations proposées, en expliquant au public visiteur en quoi consistent ces activités et comment elles parviennent à faire vivre une ferme (ou un atelier) ;
- Contribuer à la découverte des divers savoir-faire, métiers et patrimoines concernés par les sites à visiter ;
- Développer et de fidéliser les pratiques de consommation de qualité ;
- Participer à la valorisation et au développement durable du territoire local, notamment à travers une image de qualité des produits et des services de l'agriculture et du monde rural ;
- Permettre tout au long de l'année le développement d'une solidarité entre les participants eux-mêmes mais également entre ces derniers et les autres partenaires de la vie du territoire (écoles, élus, offices de tourisme..)

I. LES CONDITIONS DE CANDIDATURE

Art. 1 - Catégories de candidature

L'opération « Tous en Bottes » est ouverte aux professionnels avec les statuts suivants :

- Agriculteurs en activité inscrits à la MSA (y compris cotisants solidaires) : cultivateurs, éleveurs, prestataires d'activités pédagogiques ou touristiques
- Porteurs de projet agricole en couveuse
- Espaces test agricoles
- Structures d'insertion à vocation agricole

Depuis 2024 : Les artisans boulanger, pâtissier et brasseur peuvent participer à l'opération si, et seulement si, ils participent à un ou plusieurs marchés fermiers du CIVAM de l'année en cours.

L'opération est organisée à l'échelle Hauts-de-France.

Si vous êtes adhérent à l'association mais n'avez pas votre siège d'exploitation dans les Hauts-de-France, la candidature est possible mais sera étudiée au cas par cas par les administrateurs

Adhésion :

L'adhésion n'est pas obligatoire pour participer (le tarif est différent : voir la grille tarifaire). Si vous n'êtes pas encore adhérent, il est bien entendu possible de solliciter le CIVAM pour une première adhésion dès maintenant ! Le CIVAM a pour vocation de regrouper des agriculteurs et ruraux ayant les mêmes objectifs et valeurs. Votre adhésion soutient ce projet, permet plus d'échanges, de partages et d'actions. L'opération étant une vitrine de notre réseau et de son projet associatif, l'adhésion est d'autant plus encouragée pour plus de cohérence !

Les participants s'engagent :

- A respecter la charte du présent événement
- A respecter la réglementation en vigueur pour leur production
- A s'impliquer auprès du CIVAM et du groupe de participants pour faire de cet événement collectif un succès
- Mais aussi : A préparer l'événement de façon construite, avec un réel contenu

Art.2 Tous en Bottes et agriculture durable

Le CIVAM attache une attention toute particulière à ce que les techniques de production et de transformation mises en avant à l'occasion de TOUS EN BOTTES constituent une vitrine cohérente avec les valeurs de notre association et de celles de l'agriculture paysanne, du développement durable et de la préservation des ressources naturelles.

Une attention particulière sera donc portée, dans les dossiers de candidatures, sur :

- Les techniques de production et de transformation,
- L'intégration au territoire,
- Le bien-être animal,
- La main d'œuvre et ses conditions de travail

Ainsi, les structures travaillant en production de type « hors sol » (en production végétale ou animale) ne peuvent pas s'inscrire à l'évènement, même si cela ne concerne qu'un atelier minoritaire sur la ferme.

Ne sont pas concernées les productions suivantes (sous réserve de pratiques durables) : champignons, spiruline et systèmes aquaponiques.

Un panneau « sur ma ferme le développement durable c'est ... » sera à réaliser (et actualiser chaque année). Il permet au public de prendre connaissance des bonnes actions et de l'état d'avancée de chaque agriculteur dans sa démarche de progrès. Le panneau sera décliné pour les artisans si besoin.

Art. 3 - Dépôt de candidature et renouvellement

- Les inscriptions se font uniquement *via* un formulaire en ligne (lien sur le site www.civam-hautsdefrance.fr). Le dossier doit être complet dès l'inscription : formulaire + photos + certification de label le cas échéant
- Les candidatures sont étudiées par le conseil d'administration du CIVAM. Une visite est programmée pour les nouveaux adhérents et/ou les premières participations, afin d'aider à la décision et faire connaissance avec la personne.
- Après délibération, le CIVAM informera l'ensemble des candidats sur les candidatures retenues ou non ainsi que sur les motifs de cette décision, le cas échéant.
- Aucun renouvellement n'est automatique d'une année sur l'autre

II. LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'OPÉRATION

Art. 4 – Dates

En 2026, chaque territoire aura sa(ses) date(s) de portes ouvertes (à choisir d'avril à décembre) Obligation d'ouvrir ses portes sur au moins 3h00 consécutives.

Obligation d'organiser au moins une visite guidée avec le public. Possible de laisser le reste du créneau en visite libre mais obligatoirement avec des panneaux explicatifs.

Afin de faciliter l'organisation en « circuit de visite » par secteur géographique, un mois de pré-inscription est organisé (octobre), vous serez mis en relation avec les autres candidats de votre secteur et vous pourrez ajuster vos dates et horaires d'ouverture jusqu'au 27 février. Les dates/horaires que vous renseignerez à l'inscription peuvent donc bien être modifiées jusqu'à cette date.

Remarque : Pour plus de lisibilité, il est imposé aux participants à Tous en Bottes de ne pas s'inscrire à un autre événement portes-ouvertes organisé à la même date. Pour valoriser tous les réseaux auxquels appartient un adhérent, il est en revanche possible et même encouragé, d'inviter des associations, structures partenaires et autres représentants des territoires à participer à vos côtés aux portes ouvertes Tous en Bottes : animations, stand d'information, conférence .. Le CIVAM s'engage à communiquer sur ces partenariats multi-réseaux.

Il est demandé aux participants à tous en bottes de ne pas organiser d'événements en parallèle (la veille ou le lendemain par exemple) pour optimiser la fréquentation le jour J

Art.5 –Gratuité des visites

L'accès à votre ferme est obligatoirement gratuit pour les visiteurs, vous pouvez ensuite proposer des prestations payantes (ateliers, repas, buvette...)

Art. 6- Produits - productions

Il est demandé aux participants d'organiser une **dégustation gratuite** de leurs produits (pour les productions alimentaires) offerte à tous les participants (par exemple en fin de visite)

Pendant les portes-ouvertes, les professionnels accueillants devront mettre en avant leur production / leur prestation en indiquant explicitement, en cas de magasin à la ferme par exemple, ce qui est produit sur place.

Il est tout à fait possible et encouragé d'inviter d'autres agriculteurs et artisans à votre événement, sous réserve d'en informer le CIVAM dès l'inscription. Une attention particulière sera portée à la valorisation des membres du réseau. La liste de vos invités peut être actualisée au fil de vos préparatifs mais elle doit être communiquée de façon définitive au plus tard 15 jours avant l'événement. De la même manière que sur les marchés fermiers du CIVAM, l'achat revente est interdit sur les stands de vos invités.

Art. 7- Contribution financière des participants

Chaque professionnel désirant poser sa candidature à l'opération est tenu d'acquitter auprès du CIVAM une participation financière pour la promotion collective dont il bénéficie. Cette contribution sera versée lors de l'inscription et pourra être conservée en cas de désistement. Le montant de l'inscription pourra être révisé chaque année. La participation est forfaitaire, que les portes-ouvertes soient organisées sur 1 ou plusieurs jours

Remarque : les participants qui ne seraient pas à jour de leurs cotisations au bouclage des inscriptions ne seront pas intégrés à la manifestation cette année.

Art. 8- Commissions de validation et de contrôle

Le CIVAM organisera une commission de validation des candidatures et un suivi de l'événement pendant le week-end de portes ouvertes

- La commission de validation (représenté par le conseil d'administration du CIVAM) s'assure que la structure remplit bien toutes les conditions pour participer à l'opération, et que celle-ci y est réalisable matériellement.
- Les administrateurs référents de l'action « tous en bottes » suivent les préparatifs de l'événement et s'assurent tout au long de cette période le bon respect des engagements pris
- Le(la) salarié(s) du CIVAM, les administrateurs et les adhérents volontaires visitent aléatoirement les différents lieux durant le week-end de Tous en Bottes pour découvrir les structures et éventuellement relever les points d'amélioration ou de non-conformité.

Art 10 Communication

- Le CIVAM fournit à chaque participant un kit de communication « matériel » : une série de panneaux et autres supports papiers à utiliser pour l'événement.
 - Le CIVAM fournit également les supports au format numérique
 - Le CIVAM gère une page Facebook et un site web dédié à l'événement
 - Le CIVAM peut fournir d'autres supports à la demande des participants (ex : un panneau pour expliquer une pratique particulière.) dans la limite budgétaire de l'action
 - Les supports collectifs sont imposés : ils permettent une harmonie (charte graphique), la présence des logos appropriés et surtout une communication **mutualisée et collective**. Ainsi, il est demandé aux participants de ne pas créer de supports supplémentaires ou de modifier ceux du CIVAM
-
- Un reportage photo sera proposé à tarif préférentiel pour les premiers inscrits (cf. formulaire d'inscription), avec une prise en charge de moitié par le CIVAM.
 - Le CIVAM invite par mail et sms les visiteurs des années précédentes. Toujours dans un esprit de travail mutualisé et collectif, il est donc obligatoire, pour tous, de mettre en place une tombola et de renvoyer les tickets au CIVAM pour enrichir la liste de contacts invités.
 - L'autorisation de droit à l'image est obligatoire, pour des raisons évidentes de communication.

Art 11 Journées de lancement et de bilan

- Une journée de lancement, sous le format « formation », est obligatoire pour tous les participants : Une journée dédiée à la communication et à l'organisation générale, pour vous aider à bien comprendre le cadre de l'événement (pour les nouveaux) et les changements/nouveautés, vous expliquer la communication qui sera faite pendant 4 mois, vous nourrir des expériences des uns et des autres et vous guider dans votre planning de travail jusqu'au jour J. La journée se déroule en février. Une demi-journée de formation

en salle + une demi-journée (facultative) de travaux en atelier (rédaction du rétroplanning, atelier photo et vidéo ..)

- Un temps de bilan est planifié en août/septembre pour débriefer sur l'édition précédente et esquisser les perspectives pour l'année suivante. Ce rendez-vous est lui aussi obligatoire pour tous.

Art 11. Animations / partenariat

A l'occasion de vos portes-ouvertes, en plus de la visite guidée imposée, vous êtes libres d'organiser des animations, ateliers (gratuits ou payants), une buvette etc. en veillant à avoir suffisamment de bénévoles pour tout gérer !

Vous pouvez aussi inviter, à votre convenance, des artistes pour des démonstrations, des expositions, des ateliers, des concerts ..

Remarque : l'objectif de l'opération demeure la visite guidée de votre structure, veillez à ce que les animations ne prennent pas le pas sur le reste

Art. 12- Modification du cahier des charges

Le présent cahier des charges de l'opération peut être modifié par le Conseil d'administration du CIVAM.

Art. 13- Les partenaires associés à titre promotionnel

Le maître d'œuvre CIVAM se réserve la possibilité d'associer à la promotion de l'opération un certain nombre de partenaires institutionnels.

Art. 14 - Annulation de l'opération

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'opération sans préavis pour des raisons conjoncturelles. En aucun cas, une compensation pour cette annulation pourra être demandée de la part des participants.

Art. 9- Application du cahier des charges

Chaque participant s'engage à respecter le présent **cahier des charges** et la **charte d'engagement du participant**.

En cas d'inobservation de l'une ou l'autre des clauses du présent cahier des charges, la participation aux éditions ultérieures pourra être refusée.

Contexte sanitaire / covid

Le cas échéant, le CIVAM précisera aux participants les conditions d'accueil particulières des visiteurs (jauge, balisage ..) à mettre en œuvre en fonction des consignes sanitaires en vigueur en juin. Vous comprendrez que, face à l'évolution imprévisible de la covid19 depuis plusieurs années, la rédaction trop prématurée d'un protocole sanitaire serait inutile.

Charte d'engagement des participants

1- Durant la préparation de l'opération :

Je participe aux portes-ouvertes du CIVAM, « Tous en Bottes », et je m'engage à :

- Présenter ma structure au CIVAM à l'occasion d'un rendez-vous individuel en début d'année (obligatoire pour les nouveaux)
- Participer à la journée de lancement. Cette journée est obligatoire pour tous. Objectif : se connaître, créer du réseau entre participant, comprendre l'organisation de février à août (bilan), savoir communiquer efficacement
- Participer à la promotion collective par la diffusion des documents d'information fournis par le CIVAM (dépliants...). La publicité personnelle est autorisée si elle est accompagnée de la communication fournie par le CIVAM.
- Envoyer au CIVAM, ou à l'agence de communication, les éléments nécessaires pour la communication, tout au long des sollicitations du trimestre précédant l'événement. Il s'agit en général de photos, de vidéos ou de précision sur le contenu de vos portes ouvertes.
- Réaliser un fléchage lisible pour faciliter l'accès à mon lieu de visite et à participer à la mise en place de la signalétique du circuit.
- Poser la veille de l'opération, au plus tôt, les panneaux de signalisation et à les enlever au plus tard le lendemain de l'opération. Tout retard pourrait entraîner des sanctions à l'égard du CIVAM de la part des pouvoirs publics, qui seraient répercutées le cas échéant sur l'exploitant en contravention.
- Mettre en valeur les abords du site de visite (rangement, nettoyage, fleurissement etc.).

2- Lors du déroulement de l'opération :

Je participe aux portes-ouvertes du CIVAM, « Tous en Bottes », et je m'engage à :

- Ouvrir ma structure aux visites sur les plages horaires auxquelles je me suis engagé quelles que soient les conditions météorologiques.
- Mobiliser un nombre suffisant de bénévoles pour organiser l'opération. Il est recommandé de signaler toutes les personnes participant à l'organisation, afin de faciliter l'accueil et le déroulé de la visite (badge, chapeau, tee-shirt...).
- Aménager une aire de parking provisoire et à prévoir l'accès aux sanitaires pour les visiteurs.
- Aménager un point d'accueil abrité afin de pouvoir constituer les groupes pour les visites.
- Offrir au moins une visite commentée par créneau d'ouverture, des différentes activités, les conditions de vie et de travail, les aspects techniques de la production et de la transformation (durée de 15 mn à 1 heure au maximum). Cette visite devra être préparée avec soin. De plus, elle sera obligatoirement menée par le ou la responsable de l'exploitation, ou le spécialiste de la partie.
- Organiser une dégustation gratuite des produits (pour l'alimentaire) proposée à chacun des visiteurs
- Compter le nombre de visiteurs pendant le week-end (adultes, enfants, groupes...).
- Réaliser des panneaux explicatifs du mode de production (des supports peuvent être prévus tels que vidéo, diapos photos, visuels...) pour appuyer la visite.
- Communiquer au public le portrait de ma ferme / mon atelier selon l'évaluation que j'aurais faite par rapport à l'agriculture durable et au développement durable (Vous aurez un panneau « sur ma ferme/mon atelier, le développement durable c'est ... » à compléter que vous pouvez compléter par un diagnostic de votre choix)

- Ne proposer des animations que si elles ont un rapport direct avec les productions et les activités habituelles de ma structure ou avec le thème annuel. En aucun cas, elles ne doivent prendre le pas sur la visite du site, et contribuer à fixer exagérément les visiteurs sur place, afin de laisser ceux-ci évoluer sur les circuits.
- Être en conformité avec les réglementations en vigueur sur les plans de la sécurité et de l'hygiène et à prévenir mon assurance (responsabilité civile) de la participation à cet événement.

Vente :

Je participe aux portes-ouvertes du CIVAM et je m'engage à proposer à la vente les produits ou services issus de ma production en priorité.

Le vente de produits issus d'autres exploitations sera tolérée si :

- Ces produits sont habituellement disponibles à la vente chez vous
- Si la provenance de ces produits est clairement identifiée

D'autres producteurs/artisans pourront être invités à l'occasion de l'événement sous réserve de validation par le Conseil d'administration du CIVAM (nom et production doivent figurer dans le dossier d'inscription)

3- Après l'opération :

Je participe aux portes-ouvertes du CIVAM et je m'engage à :

- Renseigner le formulaire de bilan de l'opération dès le lendemain de l'opération.
- Envoyer les tickets de tombola au CIVAM, la semaine suivant l'événement
- Participer à la réunion de bilan

Tous ces points feront l'objet d'une évaluation lors de la préparation et de la réalisation de l'événement qui pourra conditionner l'acceptation d'une future candidature.

Grille tarifaire 2026

Coût de l'opération :

Le cout de l'opération, pour le CIVAM, varie entre **15 000 € et 18 000€** selon les années (selon le nombre de participants).

Les dépenses sont dédiées pour moitié à la communication et pour moitié au temps d'animation, d'organisation et de promotion autour de l'évènement.

Détails des frais d'organisation de l'événements :

- L'agence de communication partenaire
- Le photographe partenaire
- Frais d'hébergement de site web
- Publicité sur les réseaux sociaux
- Supports de communication papier (affiches, flyers ..)
- Kit matériel pour les participants (banderole, panneaux...)
- Frais d'invitation (abonnement mail, sms, affranchissement)
- + temps de travail et déplacements salarié

A titre d'exemple, le kit matériel des participants 2025 :

	Quantité	
Banderole personnalisée	1 pour chacun	1 banderole 1m x 2m personnalisée pour chacun avec date horaire adresse logo
Panneau « sur ma ferme le développement durable c'est : »	1 panneau fourni à chaque nouveau participant	Panneau d'autoévaluation de ses bonnes pratiques en lien avec les 3 piliers du développement durable Objectif de sensibilisation du public Fournis aux nouveaux et aux anciens si besoin
Panneaux de fléchage	12 panneaux pour les nouveaux 6 pour les autres	Panneaux simples uniquement avec flèche droite / gauche et la mention « porte-ouverte Tous en bottes »
Panneaux « étapes de visite »	10 panneaux pour les nouveaux 5 pour les autres	1 panneau avec une ardoise permettant de ponctuer la visite avec les noms des étapes, de matérialiser les espaces dédiés aux ateliers ou tout autre indication (parking, wc..)
Panneaux « ardoise »	Sur demande	Sur le même principe que le panneau « étape de visite » mais en maxi format pour indiquer par exemple le programme des visites, un parking ..
Panneau accueil / consignes de sécurité	1 panneau fourni à chaque nouveau participant	1 panneau (40 x 60 cm) reprenant les règles simples données au public pour une visite en toute sécurité.
Affiches Tous en bottes 2024 générales	150 au total	Affiche A3 fournie aux participants en février pour commencer la communication
Affiches personnalisées	25 par participant	Affichette personnalisée format A4
Dépliants Tous en bottes 2025	2000 au total	Dépliant 3 volets (nouveau format A4 ouvert et 2 plis accordéon) avec la liste de tous les lieux à visiter, type de production, adresse et horaires Avec Photo des participants
Flyers personnalisés	4750 au total	Flyer recto / verso format carte postale Verso personnalisé pour chaque avec photo, coordonnées, texte de présentation, animations, ateliers.
Tickets de tombola	2500 au total	Ticket format 10x15 cm permettant de compter les visiteurs, connaître leur commune de résidence et comment ils ont eu l'info de l'événement La saisie des tickets permet d'étoffer notre carnet d'adresse consommateurs
Urne à tombola	1 pour les nouveaux	1 urne en carton
Ecocup	Sur demande	Petit (dégustation) et moyens formats

La participation financière :

La participation financière à l'opération est indispensable pour son bon déroulement. Elle sert à assurer un minimum d'autofinancement pour notre association

Tarifs appliqués pour 2026

	Adhésion CIVAM	Participation opération	TOTAL
Première participation à une opération porte ouverte avec le CIVAM – Tarif adhérent	30€	20 €	50 €
Participant ayant déjà organisé une porte ouverte avec le CIVAM – tarif adhérent	30€	50 €	80 €
Inscription seule, sans adhésion			800 €
Reportage photo			Tarif préférentiel fixé à 150€ pour les dossiers reçus avant le 09/01/26

Reportage photo

Pour les inscriptions reçues avant le 09 janvier, le CIVAM prendra une partie en charge du cout de prestation d'un partenaire photographe sélectionné pour vous. Les adhérents volontaires bénéficieront donc d'un reportage photo à domicile (ou en studio) pour un cout préférentiel de 150 € . Les photos seront à réaliser au moins 2 mois avant la date de vos portes ouvertes. Les rendez-vous seront à prendre obligatoirement sur les 3 semaines définies par le prestataire. Elles seront réparties dans l'année en fonction de vos dates de portes ouvertes.

Le reportage photo peut être réalisé en plusieurs fois. Dans ce cas le surcout est à la charge de l'adhérents (tarif à convenir avec le prestataire)

Prestation reportage photo : un adhérent peut y avoir droit en vue d'une participation à tous en bottes en année n+1. Dans ce cas, son inscription à Tous en bottes doit être validée avant le 31/12 de l'année N. Dans le cas contraire, la prise en charge CIVAM lui sera refacturée

Remarque adhésion:

L'adhésion au CIVAM est valable toute l'année et ouvre droit à des réductions de tarifs sur l'ensemble des activités et prestations de l'association : marchés fermiers (sous réserve de place disponible) et formations notamment.